



Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI)

Formulaire d'inspection

version 2026

Surveillance des prestations médico-soignantes
dans les établissements accueillants
des personnes en situation de handicap (EPH)

Nom de l'établissement

Adresse

Date de l'inspection

CONTEXTE GENERAL :

La surveillance des conditions médico-sanitaires nécessaires pour garantir la qualité des prestations de soins relève du service du médecin cantonal (SMC) de l'office cantonal de la santé (OCS).

Les compétences des autres services sont réservées.

L'inspection est effectuée par les inspectrices et inspecteurs du groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) du SMC.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, le GRESI :

- Œuvre pour la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des personnes dans le respect de la dignité, de la liberté et de l'égalité de chacun et pour la garantie à l'égalité d'accès à des soins de qualité ;
- Contribue au développement et à l'amélioration de la qualité des prestations de soins et d'accompagnement au sein de l'établissement ;
- S'assure que l'établissement dispose notamment des locaux, des équipements et des professionnelles et professionnels de santé (PdS) nécessaires, en adéquation avec la mission annoncée.

L'exploitation doit être conforme aux exigences légales en vigueur et aux règles de bonnes pratiques recommandées par les sociétés de discipline concernées.

Cadre légal de référence (non exhaustif) :

- *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).*
- *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales RS 0.101.*
- *Constitution fédérale de la Confédération suisse RS 101.*
- *Code civil suisse RS 210 Art. 360 à 456 (troisième partie : sur la protection des adultes).*
- *Loi sur les professions médicales universitaires RS 811.11 (LPMed).*
- *Loi fédérale sur les professions de la santé RS 811.21 (LPSan) et son règlement RPS K 3 02.01.*
- *Loi sur la protection des données RS 235.1 (LPD) et son ordonnance RS 235.11 (OLPD).*
- *Loi sur les épidémies RS 818-101 (LEp).*
- *Ordonnance sur les épidémies RS 818.101.1 (OEp).*
- *Ordonnance sur les dispositifs médicaux RS 812.213 (ODim).*
- *Ordonnances relatives à la loi sur le travail notamment RS 822.113 (OLT 3) et RS 822.114 (OLT 4).*
- *Loi sur la santé K 1 03 (LS) et son règlement K 3 02.01 (RPS).*
- *Loi sur la gestion des déchets L 1 20 (LGD) et son règlement L 20.01 (RGD).*
- *Loi sur les constructions et les installations diverses L5 05 (LCI) et son règlement L 5 05.01 (RCI).*
- *Motion 2650 de janvier 2020 – Rapport de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap.*

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTITUTION :

Nom de la professionnelle ou du professionnel de santé responsable :

Nom de la responsable administrative ou du responsable administratif :

Légende du formulaire :

Oui = présent / complet / adapté / conforme ;

IN = incomplet / inadapté ;

Non = absent / non conforme ;

NO = non observé / non observable ;

NA = non applicable / ne concerne pas cet établissement ;

« *Délais* » : le cas échéant, des délais de mise en conformité sont précisés.

Les inspectrices et inspecteurs du GRESI s'assurent que les mesures correctives nécessaires sont mises en place. En cas de persistance de déviation(s), les inspections et le travail administratif de suivi seront facturés 250 fr. par heure et par inspecteur, conformément au REmSanté (K 1 03.04 - Règlement fixant les émoluments perçus par le département chargé de la santé) et pourrait donner lieu à dénonciation aux autorités compétentes.

A. CADRE INSTITUTIONNEL		Oui	IN	Non	NO	NA
Mission et organisation des locaux						
1	Les activités correspondent à la mission.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	L'aménagement des espaces est adapté aux bénéficiaires accueillis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L'évacuation d'un bénéficiaire en urgence est garantie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnels de Santé (PdS) et auxiliaires de soins						
4	Il existe une liste actualisée des professionnelles et professionnels de la santé (PdS) de l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Les PdS sont au bénéfice d'une autorisation de pratiquer cantonale, selon les principes établis par les bases légales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Les tâches et responsabilités des professionnels sont consignées dans un cahier des charges.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Le personnel suit une formation continue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délégation des actes de soins						
Si des actes de soins sont délégués à des auxiliaires de soins, il existe :						
8	8.1	Une procédure de délégation des soins validée par le PdS responsable ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.2	Une liste des actes de soins que les PdS peuvent déléguer ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.3	Une liste nominative tenue à jour des auxiliaires de soins délégataires et du responsable chargé de leur supervision ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.4	Une ou des attestations de la ou des formations reconnues suivies par les auxiliaires de soins délégataires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de gestion de la qualité						
Les activités médico-soignantes sont soumises aux principes suivants :						
9	9.1	Les activités sont décrites dans des procédures (ou autres documents) tenues à jour et basées sur les recommandations de sociétés de disciplines reconnues ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9.2	La documentation est accessible au personnel de l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion de l'amélioration continue des pratiques médico-soignantes répond aux principes suivants :						
10	10.1	Il existe un support de déclaration des événements indésirables (EI) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10.2	Il existe un système de gestion des EI avec élaboration de rapports (analyses, mesures, évaluation des mesures) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10.3	Il existe un répertoire de suivi des EI survenus dans le cadre de la mission de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :			

B. PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS			Oui	IN	Non	NO	NA
Hygiène des mains							
11	11.1	Le personnel a les ongles courts et sans vernis, ne porte pas de bijoux aux mains et aux poignets, n'a pas de manches longues pendant la pratique des soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11.2	Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont présents dans tous les points stratégiques ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11.3	Les lavabos sont équipés de distributeur de savon liquide, d'essuie-mains en papier ainsi que de poubelles ouvertes (sans couvercle) ou à ouverture à pédale ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11.4	Une documentation sur les indications et techniques d'hygiène des mains est disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipement de protection individuelle (EPI)							
12	12.1	Les boîtes de gants, de masques et les surblouses sont stockés à l'abri des projections, de l'humidité, de la poussière et de la chaleur ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12.2	Une documentation sur les indications de port d'EPI et sur la technique de pose et de retrait est disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipement et matériel de soins							
13	13.1	Les activités propres (par exemple, le stockage) et les activités sales (par exemple, le nettoyage) ne sont pas mélangées ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13.2	Les dispositifs médicaux destinés au recueil des excréta sont à usage unique ; sinon, ils sont retirés à l'aide d'un laveur-désinfecteur automatique, dont la date de la maintenance est à jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion du linge							
14	Les circuits propres/sales sont organisés afin d'éviter tout croisement de linge propre et de linge sales :						
	14.1	Le linge propre est stocké dans un lieu fermé et sec, à l'abri du flux des personnes et de la poussière ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	14.2	Le linge plat (draps, linge, autres) et à usage interpersonnel (vêtements professionnels) sont lavés à 60°C minimum ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12.3	La collecte interne du linge sale se fait dans des sacs à linge sale à l'aide de chariots strictement réservés à cet usage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de l'environnement							
15	15.1	Les surfaces, mobiliers et équipements liés aux activités de soins sont lavables et désinfectables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	15.2	Il existe un document précisant la fréquence de nettoyage, les produits utilisés, la personne responsable et une traçabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

C. PRODUITS THÉRAPEUTIQUES (DMX ET MÉDICAMENTS)		Oui	IN	Non	NO	NA
16	Il existe une procédure de gestion des dispositifs médicaux (DMx).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	La maintenance des DMx est documentée et suivie (exemple : tableau avec le nom des DMx - date d'achat - date de la maintenance effectuée - date de la prochaine maintenance).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	Il existe un système d'alerte ascendant et descendant pour la matériovigilance et pharmacovigilance (veille et annonce du/au fabricant et à Swissmedic concernant les DMx défectueux).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	Il existe une procédure de gestion des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	L'accès au lieu de stockage des médicaments est sécurisé et réservé aux seules personnes autorisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	Le réfrigérateur, réservé uniquement au stockage des médicaments, est propre et dégivré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	Les contrôles des dates de péremptions (matériel de soins et médicaments) sont tracés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	La température (et ses extrêmes) des lieux de stockage des médicaments est contrôlée et tracée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :		Délais :				

D. DROITS DES BÉNÉFICIAIRES		Oui	IN	Non	NO	NA
Dignité						
24	Le personnel adopte une attitude soignante respectueuse envers les bénéficiaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	L'intimité corporelle des bénéficiaires est respectée durant les soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liberté personnelle et autodétermination						
26	Le libre choix est respecté, notamment :					
	26.1	Le bénéficiaire a choisi son médecin ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	26.2	L'autodétermination du bénéficiaire est respectée pour les décisions médico-soignantes qui le concernent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	Le droit à la liberté de mouvement est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sphère privée						
28	Des mesures organisationnelles et techniques appropriées sont mises en place pour que les données personnelles soient protégées contre tout traitement non autorisé :					
	28.1	La confidentialité des informations personnelles et des informations relatives à la santé est protégée ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	28.2	L'accès aux dossiers médico-soignants papier est sécurisé ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	28.3	L'information d'une surveillance vidéo (si existante) est présente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Directives anticipées (DA)							
Les mesures personnelles anticipées sont recherchées, notamment :							
29	29.1	Les informations échangées avec le bénéficiaire concernant les directives anticipées (DA), notamment un refus de positionnement de sa part, sont documentées dans son dossier ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	29.2	Si elles existent, les DA sont accessibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les bénéficiaires incapables de discernement :							
Les mesures appliquées de plein droit sont respectées, notamment :							
30	30.1	L'identité du représentant dans le domaine médical est documentée ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	30.2	Lorsque le bénéficiaire est privé de toute assistance extérieure, l'institution en avise l'autorité de protection de l'adulte ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	30.3	Les échanges concernant les volontés explicites ou présumées de la personne concernée quant aux soins proposés et à l'attitude sont documentés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures limitant la liberté de mouvement							
31	Il existe une procédure décrivant les démarches à entreprendre lors de la mise en place de mesures limitant la liberté de mouvement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lors de l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement, les éléments suivants sont présents dans le dossier médico-soignant du bénéficiaire :							
32	32.1	La description du processus décisionnel menant à l'instauration de la mesure (proportionnalité et subsidiarité) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	32.2	La description détaillée de la mesure ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	32.3	L'évaluation argumentée du maintien de la mesure ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	32.4	Le nom de la professionnelle ou du professionnel responsable de la décision ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	32.5	L'information à la représentante ou au représentant dans le domaine médical du bénéficiaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

E. PRESTATIONS DE SOINS		Oui	IN	Non	NO	NA	
Gestion des dossiers de soins							
Le dossier comprend toutes les pièces concernant les soins prodigués au bénéficiaire, notamment :							
33	33.1	L'anamnèse ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	33.2	Les informations sur l'entourage ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	33.3	Une évaluation des besoins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	33.4	Les prescriptions médicales ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	33.5	Le résultat des examens cliniques et analyses effectuées ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	33.6	Les observations permettant le suivi ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	33.7	La traçabilité des soins effectués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion de la douleur est organisée, notamment :							
34	34.1	Il existe une procédure sur la gestion de la douleur ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	34.2	Les évaluations de la douleur sont documentées dans les dossiers ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	34.3	L'administration de traitements contre la douleur est documentée dans les dossiers ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	34.4	Un suivi de la douleur est formalisé dans les dossiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	Toute adjonction, suppression ou autre modification du dossier électronique est décelable ; son auteur et sa date peuvent être identifiés.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention et promotion de la santé							
36	Des programmes de prévention sont proposés dans le cadre de la promotion de la santé.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	Les bénéficiaires ont accès à :						
	37.1	Un contrôle minimum une fois par année avec leur médecin traitant ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	37.2	Un contrôle annuel chez le dentiste ou l'hygiéniste dentaire ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	37.3	Des consultations par des spécialistes aussi souvent que nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				